

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	10 décembre 2014	Nombre de conseillers communaux En exercice: 51 Présents : 44 Votants : 51
Date d'affichage de la convocation :	10 décembre 2014	

Séance du 17 décembre 2014

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le dix sept décembre deux mille quatorze à dix neuf heures, à la salle des Fêtes de Béon, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN (*arrivé à 21 h 10*), M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Christian ROTILIO, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Yann CHANDIVERT, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoit HERR, Mme Christine DEVILLECHABROLLE, M. Jean PARMENTIER, M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Alain PETER, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, M. Daniel FROTTIER, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS

M. Laurent RIOTTE, procuration à M. Michel DEFRANCE
Mme Marie-Hélène GOUEDARD, procuration à M. Claude GRUET
M. Rémi BICHEBOIS, procuration à M. Serge BLOUET
M. Jean-Pierre ROUSSEAU, procuration à M. Christian ROTILIO
M. Yannick VILLAIN, procuration à M. Nicolas SORET (*jusqu'à 21 h 10*)
Mme Bernadette MONNIER, procuration à M. Richard ZEIGER
M. Mohammed BELKAID, procuration à M. Bernard MORAINÉ
Mme Sylvie BLANC, procuration à M. Alain PETER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : dotation solidaire communautaire – DSC

OBJET : dotation solidaire communautaire – DSC

Vu l'article 1609 nonies du code général des impôts,

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 mars 2003 instituant la dotation de solidarité communautaire,

Considérant les charges de centralité dans le domaine de la culture et du sport ((subventions versées aux associations dans les domaines précités, incluant les MJC) et coûts des structures de la culture (école de musique ou conservatoire, bibliothèque...).

Considérant que seules 3 communes ont communiqué leurs charges,

Considérant la proposition suivante :

	proposition de répartition de la DSC 2014
St Martin d'Ordon	6 148,56
Cudot	15 974,90
Joigny	107 876,54
	130 000,00

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 24 novembre 2014,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire et du conseil des maires réunis le 8 décembre 2014

Vu l'exposition du Président,

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,**

POUR : 43

CONTRE : 4

ABSTENTION : 4

approuve la répartition proposée ci-dessus,

dit que les crédits sont inscrits au budget principal 2014,

autorise le président ou son représentant à signer toutes les pièces administratives relatives au versement de cette dotation solidaire communautaire.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

Date de réception
par la Préfecture : 23/12/14

date de publication : 23/12/14

